

I- Analyse du discours

Historique

Il n'existe pas d'équivalents de Newton, de Pasteur ou de Durkheim, de personnalités dont le rôle déterminant est reconnu par l'ensemble de la communauté. Il s'agit d'un espace de recherche foisonnant et qu'on ne peut rapporter à un lieu d'émergence précis.

On accorde parfois un rôle fondateur à des penseurs tels que **E. Goffman**, **L. Wittgenstein**, **M. Foucault** ou **M. Bakhtine**. Ils ont indéniablement joué un rôle important, mais l'apport de chacun d'eux ne concerne qu'une partie de cet immense champ, et aucun d'eux n'a découpé un territoire qui recouvre à peu près celui de l'actuelle analyse du discours.

Le terme « analyse du discours » a été introduit par le linguiste distributionnaliste **Z. S. Harris** dans un article intitulé précisément « Discourse Analysis » (Harris, 1952) où « Discourse » désignait une unité linguistique qui est constituée de phrases, un texte donc. Son projet, qui relèverait aujourd'hui de la linguistique textuelle, était en effet d'analyser la structure d'un texte en se fondant sur la récurrence de certains de ses éléments. La référence à Harris est ainsi loin d'avoir valeur fondatrice pour l'analyse du discours aujourd'hui (Harris travaillait dans une perspective structuraliste).

Les problématiques qui aujourd'hui participent de l'analyse du discours sont apparues dans les années 1960, principalement aux **États-Unis**, en **France** et en **Angleterre**.

C'est à partir des années 1980 que s'est constitué un espace de recherche véritablement mondial ; il a intégré des courants théoriques qui s'étaient développés indépendamment les uns des autres dans des disciplines et dans des pays distincts. La publication en 1986 par **T. Van Dijk** d'un ouvrage collectif (*Handbook of Discourse Analysis*) en quatre volumes témoigne de cette évolution : il rassemblait en effet sous une même étiquette (« discourse analysis ») des travaux extrêmement divers menés de part et d'autre de l'Atlantique.

L'analyse du discours participe d'un mouvement où « *l'accent est désormais mis sur la mondialisation du savoir théorique* » et où « *des traditions théoriques autrefois*

séparées donnent naissance à des cultures scientifiques hybrides » (Angermüller, 2013a : 72-73).

Il ne s'agit pas d'un projet unifié

Quand ont émergé, dans les années 1960, les problématiques qui allaient par la suite entrer dans ce champ de l'analyse du discours, il ne s'agissait donc nullement d'un projet unifié.

Aux États-Unis, l'étude du discours a été alimentée par des courants très divers : en particulier l'ethnographie de la communication (D. Hymes, J. Gumperz) qui était étroitement liée à l'anthropologie, l'ethnométhodologie qui se voulait une théorie sociologique, l'analyse conversationnelle (H. Sacks) qui, comme son nom l'indique, proposait une méthode d'analyse des interactions orales. À cela s'ajoutaient les travaux de penseurs singuliers, tels E. Goffman, qui étudiait les « rituels d'interaction » dans la vie quotidienne.

De manière plus large, la réflexion sur le discours a bénéficié d'apports venus de la philosophie et de la linguistique.

Tout au long du 20^e siècle, la philosophie a été préoccupée par la question du langage. On a parlé d'un linguistic turn, d'un « tournant linguistique » pour l'idée, défendue en particulier par L. Wittgenstein, ou le travail conceptuel de la philosophie suppose une analyse préalable du langage ; les travaux de J. Austin sur les « actes de langage » s'inscrivent dans cette perspective.

De son côté, la linguistique a été de plus en plus imprégnée par les courants pragmatiques, qui abordaient la parole comme une activité qui mettaient l'accent sur le caractère radicalement contextuel de la construction du sens.

Parallèlement, à partir des années 1960 – c'est-à-dire en même temps que l'analyse du discours –, s'est développée une nouvelle discipline, la linguistique textuelle, qui, visant à dégager des régularités au-delà de la phrase, fournissait aux analystes du discours des instruments précieux pour appréhender la structuration des textes.

La France a été l'un des principaux lieux de développement de l'analyse du discours, voire celui où pour la première fois l'analyse du discours s'est définie sous ce nom comme une entreprise à la fois théorique et méthodologique spécifique.

Grande année de l'analyse du discours

Si 1966 est la grande année du structuralisme, celle de l'analyse du discours est 1969. Cette année-là, la revue de linguistique *Langages*, dont le prestige était alors considérable, consacre un numéro spécial (le numéro 13) à un domaine nouveau qu'elle appelle « l'Analyse du discours » ; la même année, M. Pêcheux publie un livre intitulé *Analyse automatique du discours* et M. Foucault son *Archéologie du savoir*, ouvrage qui place la notion de discours au centre de la réflexion.

Les articles des contributeurs de ce numéro spécial proposent des visions très diverses de ce nouveau champ de recherche. Cela préfigure ce qui va se passer à partir des années 1980 à l'échelle internationale : l'inscription dans un espace commun de recherches très diverses.

Passée la période de fondation, l'analyse du discours française va très rapidement s'ouvrir aux concepts issus des courants pragmatiques, des théories de l'énonciation, de la linguistique textuelle pour aborder des corpus diversifiés.

La tradition de CLG et la question du « discours »

Dans le CLG de F. de Saussure, le concept de discours n'est pas attesté. Deux décisions méthodologiques sont au principe de ce traité fondateur.

- a- Pour caractériser l'objet et les tâches de la linguistique, Saussure procède de manière négative. Il commence en effet par énoncer ce qui n'est pas linguistique. Cette démarche, par approches successives, consiste d'abord à poser une démarcation très nette entre la linguistique et les autres sciences (psychologie sociologie, histoire) qui auraient à se conformer à la question du langage. Saussure fait reposer son entreprise sur l'opposition liminaire entre « langue » et « parole » dont il rend compte d'une seconde opposition société/individu qui recoupe en tous points la première.
- b- Saussure oriente la linguistique naissante vers l'étude des faits de système. L'espace de manifestation effectif du langage (la parole), défini comme lieu de variations individuelles, est alors exclu en tant qu'objet d'étude : « En séparant la langue de la parole, on sépare du même coup : 1) ce qui est social de ce qui est individuel ; 2) ce qui est essentiel de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel » (1960, 30).

Au regard de ces orientations fondatrices, le concept du discours fait figure de

troisième terme absent, de tiers exclu

Emergence de l'analyse du discours

L'apparition d'une discipline spécifique prenant pour objet « le discours », notamment dans l'espace français, est, de façon générale, une réalité qu'il faut interpréter dans le cadre de l'évolution des sciences du langage, notamment depuis la fin des années soixante.

La constitution de ce nouveau champ qui entretient avec la linguistique des rapports complexes toujours sujets à redéfinition, est un mouvement qui suppose, autant qu'il implique, la production d'un objet spécifique ainsi que la mise au point d'un dispositif des notions et de cadres méthodologiques inédits, adéquats à leur nouvel objet.

Plus qu'en tout autre domaine des sciences sociales, la notion de « bricolage », autrefois avancée par C. Lévi- Strauss pour caractériser le mode de développement de ces disciplines, convient au domaine de l'analyse du discours.

Objet de l'Analyse du discours

Analyse du discours reçoit des définitions larges. Il existe une définition très large, « l'analyse de l'usage de la langue » (Brown et Yule 1983 ; 1) ; « l'étude de l'usage réel du langage dans des situations réelles » (Van Dijk 1985). Surtout dans les pays anglo-saxons, beaucoup identifient plus ou moins l'analyse du discours et l'analyse conversationnelle, considérant le discours comme une activité fondamentalement interactionnelle.

L'analyse du discours, ayant comme but final l'interprétation du sens est une activité cognitive d'analyse et de synthèse, basée sur des compétences qui dépassent le niveau linguistique et qui se réalise graduellement, aussi bien localement, au niveau de l'énoncé, que globalement, au niveau du texte-discours.

D. Maingueneau avance la thèse que l'analyse de discours est l'analyse de l'articulation du texte, du lieu social dans lequel il est produit et du mode d'énonciation. C'est toujours lui qui constate (1995) que « le discours ne devient véritablement objet du savoir que s'il est pris en charge par diverses disciplines qui ont chacune un intérêt spécifique : sociolinguistique, théories de l'argumentation, analyse de la conversation, l'analyse critique du discours ».

L'Analyse du discours et les autres disciplines des sciences humaines

En dehors de l'ancienne rhétorique, récupérée par l'analyse du discours argumentatif, d'autres disciplines se montrent intéressées soit à l'objet d'étude, soit à la méthode, soit aux résultats d'une telle recherche : la sociologie, la psychologie et la psychiatrie, la théorie de l'argumentation, les médias, la publicité, le discours politique, l'organisation institutionnelle, la théorie de la traduction, la didactique et la pédagogie des langues et littératures, l'anthropologie, etc.

Cet intérêt n'est pas sans conséquence sur la difficulté de maintenir « la personnalité » de l'analyse du discours. On la confond parfois avec « l'analyse de contenu », soucieuse d'extraire les informations. A l'intérieur même de la zone des disciplines du langage, la linguistique de l'énonciation tend à absorber l'analyse du discours.

II- La notion du discours

À l'instabilité du champ de l'analyse du discours répond celle de la notion même de discours. Aucun ouvrage d'introduction n'oublie d'ailleurs de s'attarder sur ce point, que ce soit pour le déplorer ou pour s'en réjouir.

Pour les linguistes, qui opposent traditionnellement le système linguistique à son actualisation en contexte, le discours est communément défini comme « l'usage de la langue ».

Selon les acceptions différentes du terme dans les études théoriques, le discours est défini soit d'une manière autonome soit en relation avec d'autres notions telles que langue, texte ou récit ou texte et contexte.

A. Définitions autonomes : le discours comme « acte »

- A) Benveniste définit la notion de discours dans un sens large, comme « la manifestation de la langue dans la communication vivante » ou ailleurs comme « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière. »
- B) B- On s'accorde à l'heure actuelle à dire que le rapport entre le discours et le texte recouvre celui entre l'acte et le produit. Le texte n'étant qu'un simple vecteur matériel, tout comme le tableau ou la statue ne sont que le vecteur d'un acte artistique créateur.

- C) Selon J.-M. Adam « un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps) ».

B- Discours et notions voisines

Plus précisément, en linguistique, « discours » entre dans quatre oppositions majeures : entre

- discours et phrase,
- discours et énoncé
- discours et langue,
- discours et texte

Discours vs Phrase

– Quand on oppose discours et phrase, le discours est considéré comme une unité linguistique « transphrastique », c'est-à-dire constituée d'un enchaînement de phrases. On a vu que c'est dans ce sens que Z. S. Harris (1952) a pu parler de « discourse analysis ».

Discours vs Énoncé

La notion de "discours" peut entrer dans l'opposition "discours vs énoncé". En raison des emplois traditionnels du mot discours et suite à l'opposition établie phrase vs énoncé en linguistique énonciative, la perception actuelle envoie plutôt à une suite cohérente d'énoncés.

Discours vs Langue

– L'opposition entre discours et langue peut être appréhendée de diverses façons, mais elles opposent toutes la langue conçue comme système et son usage en contexte.

On retrouve ici par certains aspects le couple « langue »/« parole » du Cours de linguistique générale de F. de Saussure. La langue définie comme système partagé par les membres d'une communauté linguistique s'oppose au discours comme usage restreint de ce système.

La langue, système de valeurs virtuelles hors contexte, s'oppose au discours, à l'usage de la langue dans un contexte particulier.

Discours vs Texte

Discours = texte + condition de production ;

Texte = discours – condition de production.

Le discours est un énoncé caractérisable par des propriétés textuelles, mais c'est surtout un acte de discours accompli dans une situation : participants, institution, lieu, temps (J.-M. Adam)

III- Caractéristiques du discours

Quand on parle de « discours », on active ainsi de manière diffuse un ensemble ouvert de leitmotifs, d'idées-forces :

Le discours est une organisation au-delà de la phrase

Cela ne veut pas dire que tout discours se manifeste par des suites de mots qui sont nécessairement de taille supérieure à la phrase, mais qu'il mobilise des structures *d'un autre ordre* que celles de la phrase. Un proverbe ou une interdiction comme « Ne pas fumer » sont des discours, ils forment une unité complète même s'ils ne sont constitués que d'une phrase unique. Les discours, quand ils sont des unités transphrastiques, comme c'est le cas le plus souvent, sont soumis à des règles d'organisation. Celles-ci opèrent à deux niveaux : les règles qui gouvernent les genres de discours en vigueur dans un groupe social déterminé (consultation médicale, talk-show, roman, thèse de doctorat...) ; les règles, transversales aux genres, qui gouvernent un récit, un dialogue, une argumentation, une explication...

Le discours est une forme d'action

Parler est considéré comme une forme d'*action* sur autrui, et pas seulement une représentation du monde. Sur ce point, la linguistique renoue avec la tradition rhétorique, qui a constamment mis l'accent sur les pouvoirs de la parole. La problématique des « actes de langage » (dits aussi « actes de parole », ou « actes de discours ») développée à partir des années 1960 par le philosophe du langage J. L. Austin (1962), puis par J. R. Searle (1969) a montré que toute énonciation constitue un acte (promettre, suggérer, affirmer, interroger...) qui vise à modifier une situation. À un niveau supérieur, ces actes élémentaires s'intègrent eux-mêmes dans des genres de discours déterminés qui sont autant

d'activités socialement reconnues. En inscrivant ainsi le discours parmi les activités, on facilite sa mise en relation avec les activités non verbales.

Le discours est interactif

Cette activité verbale est en fait une *inter-activité* qui engage deux ou plusieurs partenaires. La manifestation la plus évidente de cette interactivité est l'échange oral, où les interlocuteurs coordonnent leurs énonciations, énoncent en fonction de l'attitude de l'autre et perçoivent immédiatement l'effet qu'a sur lui leurs paroles. On pourrait objecter qu'il existe aussi des types d'énonciation orale qui ne semblent guère « interactives » ; c'est le cas par exemple d'un conférencier, et *a fortiori* des textes écrits. En fait, on ne peut pas réduire l'*interactivité* fondamentale du discours à la conversation. Toute énonciation, même produite sans la présence d'un destinataire ou en présence d'un destinataire qui semble passif, est prise dans une *interactivité* constitutive. Toute énonciation suppose la présence d'une autre instance d'énonciation par rapport à laquelle on construit son propre discours. Dans cette perspective, la conversation est l'un des modes de manifestation – même s'il est sans nul doute largement dominant d'un point de vue quantitatif – de l'interactivité foncière du discours. S'il en est ainsi, un terme comme « destinataire » apparaît insatisfaisant car il peut donner l'impression que l'énonciation n'est que l'expression de la pensée d'un locuteur qui s'adresse à un destinataire passif. C'est pourquoi certains préfèrent parler d'« interactants », de « co-locuteurs » ou encore de « co-énonciateurs ».

Le discours est contextualisé

On ne peut pas dire que le discours intervient *dans* un contexte, comme si le contexte n'était qu'un cadre, un décor : hors contexte, on ne peut assigner un sens à un énoncé. On parle souvent à ce propos d'« indexicalité ». En philosophie du langage, des expressions indexicales (*je, tu, hier, là-bas...*) ont pour caractéristique d'être par nature sémantiquement incomplètes, de n'avoir de référent qu'à travers l'énonciation singulière où elles sont employées. Par extension, l'indexicalité permet de désigner l'incomplétude foncière des mots, qui doivent être indexés à une situation d'échange linguistique, un contexte particulier pour accéder à un sens qu'on peut dire « complet » (ce qui n'implique

pas que ce sens soit clairement déterminable).

Le discours est pris en charge par un sujet

Le discours n'est discours que s'il est rapporté à un sujet, un JE, qui à la fois se pose comme *source des repérages* personnels, temporels, spatiaux (*JE-ICI-MAINTENANT*) et indique quelle *attitude* il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son destinataire (phénomène de « modalisation »). Il indique en particulier qui est le responsable de ce qu'il dit : un énoncé très élémentaire comme « Il pleut » est posé comme vrai par l'énonciateur, qui se donne pour son responsable, le garant de sa vérité. Mais cet énonciateur aurait pu moduler son degré d'adhésion (« Peut-être qu'il pleut »), en attribuer la responsabilité à quelqu'un d'autre (« Selon Paul il pleut »), commenter sa propre parole (« Franchement, il pleut »), etc. Il pourrait même montrer au co-énonciateur qu'il feint seulement de l'assumer (cas des énonciations ironiques). Mais, dans une perspective d'analyse du discours, cette double prise en charge n'implique pas que l'on considère le sujet comme le point d'origine souverain de « sa » parole. Celle-ci est dominée par le dispositif de communication où elle advient.

Le discours est régi par des normes

L'activité verbale, comme tout comportement social, est régie par des normes. Au niveau élémentaire, chaque acte de langage implique des normes particulières ; un acte aussi simple en apparence que la question, par exemple, implique que le locuteur ignore la réponse, que cette réponse a quelque intérêt pour lui, qu'il croit que l'individu questionné peut la donner, etc. Il existe par ailleurs des normes (« maximes conversationnelles », « lois du discours », « postulats de conversation »...) qui régissent tout échange verbal : être intelligible, ne pas se répéter, donner les informations appropriées à la situation, etc. Au-delà, on l'a vu, les genres de discours sont des ensembles de normes qui suscitent des attentes chez les sujets engagés dans l'activité verbale. Plus fondamentalement, tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente. Travail de légitimation qui ne fait qu'un avec l'exercice de la parole.

Le discours est pris dans un interdiscours

Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un immense *interdiscours*. Pour interpréter le moindre énoncé, il faut le mettre en relation, consciemment ou non, avec toutes sortes d'autres sur lesquels il s'appuie de multiples manières. Le seul fait de ranger un texte dans un genre (la conférence, le journal télévisé...) implique qu'on le mette en relation avec les autres textes du même genre, la moindre intervention politique ne peut être comprise si l'on ignore les discours concurrents, les discours antérieurs et les énoncés qui circulent alors dans les médias.

Certains courants affirment la primauté de l'interdiscours sur le discours. C'est en particulier le fait des chercheurs inspirés par M. Bakhtine, qui inscrivent tout énoncé dans un « dialogisme » généralisé ; ce principe récuse la clôture du texte, ouvert aux énoncés extérieurs et antérieurs, chaque énoncé participant ainsi d'une chaîne verbale interminable. C'est aussi le cas de nombreux analystes du discours français inspirés par J. Lacan ou L. Althusser, pour qui toute énonciation est dominée par un interdiscours qui la traverse à son insu ; ce que résume une formule de M. Pêcheux : « ça parle toujours ailleurs et avant ». Dans ces deux cas, il existe une relation étroite entre l'affirmation de la primauté de l'interdiscours et une certaine conception du sujet parlant ; la parole n'est pas conçue comme le lieu où se pose souverainement l'individualité : chaque locuteur est pris dans la sédimentation collective des significations inscrites dans la langue (Bakhtine), le sujet est soumis à un décentrement radical, il ne peut être à l'origine du sens (Pêcheux).

Le discours construit socialement le sens

Ce postulat concerne les interactions orales entre deux personnes comme les productions collectives destinées à un large public. Le sens dont il s'agit ici n'est pas un sens directement accessible, stable, immanent à un énoncé ou à un groupe d'énoncés qui attendrait d'être déchiffré : il est sans cesse construit et reconstruit à l'intérieur des pratiques sociales déterminées. Cette construction du sens est, certes, le fait d'individus, mais qui sont pris dans des configurations sociales, à divers niveaux.

Selon la perspective qui lui est propre, chaque courant ou chaque chercheur va mettre en avant tel ou tel de ces leitmotifs associés au terme « discours », sans

pour autant exclure les autres, qui restent au second plan. La notion de discours constitue ainsi une sorte d'enveloppe commune pour des positions parfois fortement divergentes. On est plutôt dans une logique de « l'air de famille » que dans celle d'un noyau de sens qui serait commun à tous les emplois.

Mais même s'il est très instable, l'usage de « discours » est chargé d'enjeux. Il permet aux chercheurs de se positionner, de tracer une frontière avec des démarches concurrentes. La nature de cette frontière varie évidemment selon les courants concernés. Par exemple, les adeptes de psychologies d'inspiration discursive (Potter et Wetherell, 1987 ; Bronckart, 1996) vont rejeter les conceptions de la psychologie qui, centrées sur l'étude des états mentaux d'individus, marginalisent les processus de communication :

L'analyse du discours est une perspective radicalement nouvelle qui a des implications sur l'ensemble des questions psychosociologiques [...] les autres méthodologies ont refusé de prendre en compte ou masqué le caractère actif, constructeur de l'usage du langage dans la vie quotidienne.

Potter et Wetherell, 1987 : 6.

On le voit, l'emploi de « discours » a une double portée. Il permet à la fois de désigner des *objets* d'analyse (« le discours de la presse », « le discours des médecins »...) et de montrer qu'on adopte un certain *point de vue* sur eux. Dire par exemple que tel tract ou tel journal est un discours, c'est aussi montrer qu'on les considère *comme* du discours, en mobilisant certaines idées-forces. En parlant du « discours du tract », on indique qu'on ne va pas seulement analyser des contenus, une organisation textuelle ou des procédés stylistiques, mais qu'on va rapporter cet énoncé à un dispositif de communication, aux normes d'une activité, aux groupes qui tirent de lui leur légitimité, etc. De même, quand on envisage la littérature *comme* discours (Maingueneau, 2004a), on est amené à contester la division traditionnelle des études littéraires en deux branches : l'une qui s'intéresse au texte, considéré en lui-même, l'autre au contexte (la vie de l'auteur, tel ou tel aspect de l'époque à laquelle il a vécu).

Pour prendre la mesure de cette plasticité du terme « discours », il convient d'éviter deux attitudes qu'on pourrait qualifier l'une de « sceptique », l'autre de « thérapeutique ». L'attitude sceptique consiste à renoncer à donner la moindre consistance sémantique au mot « discours », à se contenter d'enregistrer ses emplois en les expliquant par les intérêts de ceux qui l'utilisent. L'attitude thérapeutique, en revanche, revient à disqualifier les emplois de « discours » qui

ne seraient pas définis rigoureusement et univoques.

En fait, il est inévitable que, dans les sciences humaines et sociales, de multiples courants ou disciplines soient cimentés par divers « mots clés », dont les chercheurs ne peuvent totalement maîtriser le signifié. Et cela est encore plus évident quand il s'agit d'une notion qui traverse de multiples champs du savoir. De la même manière, dans les années 1960, la notion de « structure » oscillait entre des emplois relativement techniques, en particulier en linguistique, et des emplois peu contrôlés dans l'ensemble des sciences humaines et sociales et la philosophie. Ce qui ne l'a pas empêché de renouveler les approches de nombreuses disciplines.

MAINGUENEAU, Dominique, Discours et analyse du discours, Paris, Armand Colin, 2014